

ADN 231 BK

CAVE À VINS À USAGE INTENSIF
Double vitrage anti-UV



CODE COMMERCIAL	ADN 231 BK
CODE 12NC	851299601140
Code EAN	8003437224454
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	
CAPACITE BRUTE / NETTE (L)	350 / 330 L
CAPACITE EN NOMBRE DE BOUTEILLES (0,75 CL)	105
TYPE	Porte vitrée anti UV
TEMPÉRATURE DE FONCTIONNEMENT	+4 à +14°C
TEMPÉRATURE AMBIANTE EXTERNE	+16 à +32°C
CLASSE CLIMATIQUE	3
NIVEAU DE BRUIT (DBA)	43 dBa
GAZ REFRIGERANT	R600a
MATERIAU MOUSSE ISOLANTE	Cyclopentane
EPAISSEUR MOUSSE ISOLANTE (Kg/m3)	32
AGREMENT	TÜV (Snaige)
CERTIFICATIONS	CE declaration/ISO9001 EMC Directive 2014/30/EU Machinery Directive 2006/42/EC RoHS2 Directive 2011/65/EC
ESTHETIQUE	
COULEUR EXTERNE / INTERNE	Noir
TYPE DE PORTE	Double vitrage
CADRE DE PORTE	Aluminium / Marron
POIGNEE	1 / Verticale
EQUIPEMENTS	
ENSEIGNE LUMINEUSE	Non
DIMENSIONS ENSEIGNE H x L (CM)	-
ECLAIRAGE INTERIEUR	Plafonnier / LED
AVEC INTERRUPTEUR	Oui
BANDEAU DE COMMANDE	Externe
DEGIVRAGE	Automatique
NOMBRE D'ETAGERES	9 clayettes Chêne naturel + 1 niveau en bas
DIMENSIONS GRILLES (CM)	51,8 x 36,1
CHARGE MAXIMALE (Kg)	50
PORTE REVERSIBLE	Non
VERROUILLAGE PORTE	Oui
PIEDS REGLABLES	A l'avant
ROULETTES	A l'arrière
TEMOIN D'ALIMENTATION ELECTRIQUE	Oui
THERMOSTAT ELECTRO-MÉCANIQUE	Oui / Interne
THERMOMETRE	Non
EVAPORATEUR	Roll Bond
VENTILATEUR TANGENTIEL	Non
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
CONSOMMATION LUMIÈRE ALLUMÉE (kWh/24h)	0,93
CONSOMMATION LUMIÈRE ÉTEINTE (kWh/24h)	0,88
PUISSANCE (A)	1
PUISSANCE ABSORBÉE (W)	150
PUISSANCE ABSORBÉE LAMPE (W)	3
LONGUEUR CORDON (CM)	180
DIMENSIONS & POIDS	
DIMENSIONS EXTERNES HxLxP (CM)	173 x 60 x 60
DIMENSIONS INTERNES HxLxP (CM)	151,8 x 50,2 x 45,3
DIMENSIONS EMBALLE HxLxP (CM)	179 x 62 x 63
PROFONDEUR PORTE OUVERTE (CM)	116
ESPACE D'OUVERTURE DE PORTE (M2)	0,8
POIDS BRUT / NET (Kg)	69,5/65



Cet appareil répond aux exigences de la directive européenne 2006/42/CE du 17 mai 2016 relative aux machines. La retranscription de cette directive dans le droit du travail est le décret 2008-1156 du 17/11/2008 qui impose aux professionnels d'utiliser ou de mettre à disposition de leurs employés des appareils répondant à la directive relative aux machines.